

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU  
LUNDI 13 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le lundi treize avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 03 avril 2015, conformément au Code général des collectivités territoriales ( article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Présents** : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE ( arrivée à 20h50), Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Gatiene NOLLET Benoît MERCIER, Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, Sophie PAIN, François NICOLAS, Joëlle GENTY, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique ICARD, Laurent MARCHESI.

**Absents excusés** : Arnaud EVREVIN procuration à Pierre PELTIER, Claude HAMEL procuration à Eric LEBAS.

**Absents non excusés** : David HANZARD, Dominique LEFEBVRE, Myriam JANVIER.

Madame Marie-Thérèse CUVIER remplit les fonctions de secrétaire de séance avec le concours de Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **I – TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2015 :**

Monsieur le Maire expose que la commune entend poursuivre son programme d'équipements sans augmenter la pression fiscale.

Compte tenu de cet élément, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- Taxe d'habitation 12.76 %
- Foncier bâti 28.31 %
- Foncier non bâti 57.43 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable Isneauvillais. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances.

Compte tenu du maintien des taux d'imposition et de la croissance des bases et du nombre d'habitations par rapport à 2014, le produit fiscal attendu pour 2015 est estimé à 1 176 675 € avec les bases prévisionnelles suivantes :

- Taxe d'habitation 2 526 510 €
- Foncier bâti 2 753 220 €
- Foncier non bâti 39 919 €

Monsieur le Maire demande à l'accord de l'assemblée, pour maintenir les taux d'imposition suivants pour 2015, soit :

- Taxe d'habitation 12.76 %
- Foncier bâti 28.31 %
- Foncier non bâti 57.43 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les propositions énoncées ci-dessus. La délibération n° 2015/0020 est la suivante :

*Rapporteur : Pierre PELTIER et Benoist MERCIER au nom de la commission des finances.*

*Le Conseil Municipal, est appelé à voter chaque année le taux des contributions directes locales, à savoir la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.*

*Aussi, il est proposé de laisser inchangés en 2015 les taux des contributions directes de 2014 et de les fixer ainsi :*

- **Taxe d'habitation** 12.76 %
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** 28.31 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** 57.43 %

*Et d'adopter la délibération transmise.*

*Après vote, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les propositions du présent rapport.*

## **II – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015 : Adoption**

Monsieur Benoist MERCIER, Conseiller municipal délégué aux finances rappelle que le projet de Budget Primitif 2015 proposé ce soir a été étudié par la commission des Finances en séance du 10 avril 2015. La commission s'était réunie le 19 février pour prendre en compte les diverses demandes des établissements scolaires, des associations,...

Les différentes pages du document ( la balance générale, le détail des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement) sont détaillés.

Les compétences « voiries » et « éclairage public » prises en charge par la METROPOLE Normandie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 diminuent d'office certains articles correspondant à :

60612 : consommation d'éclairage public,  
60633 : fournitures de voiries,  
61523 : entretien des voies et réseaux ( contrats de maintenance éclairage public).

L'article 60612 est également en diminution du fait du lancement d'un appel d'offres pour le choix du fournisseur de gaz ( - 28 % par rapport au contrat initial).

Les charges de personnel, en constantes augmentations, sont essentiellement dues à la mise en place des rythmes scolaires, des remplacements du personnel absent et l'embauche d'un adjoint technique saisonnier pour l'entretien des espaces verts.

Pour les recettes de fonctionnement, l'on peut constater une diminution de l'attribution de compensation versée par la METROPOLE suite à la prise en charges des nouvelles compétences, ainsi qu'une baisse de la Dotation forfaitaire versée par l'Etat.

En matière d'investissement, les restes à réaliser du budget 2014 s'élèvent à 187 142 € en dépenses.

Les nouvelles dépenses d'investissement, réparties en de nombreuses opérations sont les suivantes :

- Salle des sports pour 29 000 € : construction d'une annexe pour entreposer du matériel destiné aux diverses manifestations,
- Acquisition d'une maison d'habitation sise 199 rue du Mont-Roty pour 233 150 € avec pour destination envisagée, une utilisation pour les services scolaires ou périscolaires. Un emprunt a été contracté pour cet achat,
- Salle d'évolution pour 4 000 € : poursuite de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec la mise en place d'une alarme de type 4,
- Complexe sportif pour 141 000 € : maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain de football synthétique et la couverture des terrains de tennis,
- Aménagement accès école maternelle : 21 250 € pour l'acquisition d'une bande de terrain et les travaux d'aménagement,
- Voirie : installations de bancs publics, de panneaux lumineux d'information,
- Terrain de sports pour 17 046 € : Aménagement du plateau omnisport place Alfred Cramilly,
- Les écoles maternelle et élémentaire pour 237 003 € : 180 000 € pour la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'agrandissement du groupe scolaire ; acquisition de mobiliers, d'outils informatiques, mise en place d'un réseau téléphonique entre chaque classe à l'école George Sand,
- Annexe mairie pour 20 700 € : réhabilitation du presbytère,
- Salle des fêtes pour 3 500 € : poursuite de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec la mise en place d'une alarme de type 4,
- Atelier pour 7 000 € : Acquisition de matériels,
- Restaurant scolaire pour 4 000 € : acquisition de matériels de cuisine.

## VUE D'ENSEMBLE

### FONTIONNEMENT

### DEPENSES

### RECETTES

Crédit de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 491 893.00 €	2 019 197.30 €
--	----------------	----------------

+

+

+

Restes à réaliser de l'exercice précédent		
---	--	--

002 Résultat de fonctionnement reporté		472 695.70 €
--	--	--------------

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	2 491 893.00 €	2 491 893.00 €
--	----------------	----------------

### INVESTISSEMENT

### DEPENSES

### RECETTES

Crédit d'investissement votés au titre du présent budget	1 042 702.00 €	1 229 844.00 €
---	----------------	----------------

+

+

+

Restes à réaliser de l'exercice précédent	187 142.00 €	
---	--------------	--

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
--	--	--

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 229 844.00 €	1 229 844.00 €
---	----------------	----------------

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 721 737.00 €</b>	<b>3 721 737.00 €</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

Il est rappelé qu'un emprunt de 257 300 € a été contracté pour l'acquisition d'une maison d'habitation. Cet achat renforce les biens fonciers de la commune. La dette communale au 31 décembre 2015 s'élève à 535 361 € soit 202.33 €/habitant.

Après quelques discussions et précisions, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2015. La délibération n° 2015/0021 est la suivante :

*Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Benoist MERCIER, conseiller municipal délégué, qui propose d'examiner le projet de budget primitif 2015 à partir des éléments chiffrés présentés en annexe. Ce projet de budget pourra être ajusté en cours d'année, par décisions modificatives, en fonction de l'évolution de certaines dépenses ou recettes.*

*A cette fin, il convient de préciser qu'une enveloppe financière destinée à faire face à d'éventuelles charges urgentes et imprévues a été inscrites tant en fonctionnement ( article 022 : 20 000 €) qu'en investissement ( article 020 : 10 000 €).*

Proposition :

*Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :*

*De délibérer sur le projet du Budget Primitif 2015.*

Vote :

*Conseillers présents : 18*

*Conseillers représentés : 02*

*Ayant voté POUR : 20*

*Ayant voté CONTRE : 00*

*S'étant abstenu : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

*Délibération du Conseil Municipal :*

*1 – ADOPTE le Budget Primitif principal de la commune pour l'exercice 2015 selon le document joint.*

**III – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2015 :**

Rapporteur : Alain DURAND

La commission s'est réunie le 14 février dernier pour étudier les nombreux dossiers de demande de subvention. L'article 6574 du Budget primitif 2015 s'élève à 70 000 €. Cette somme sera répartie entre de nombreuses associations.

Monsieur le Maire prend la parole et expose que les subventions n'ont pas subi de baisse. Un grand nombre de communes ont procédé à une baisse de 10 % des subventions octroyées aux associations. L'accroissement de la population permettent ce maintien.

Monsieur DURAND rappelle que les adhérents à l'école de musique « BBI » sont en augmentation. 45 enfants Isneuvillais sont inscrits au lieu de 41 les années précédentes.

Après détails et explications, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la répartition des subventions. La délibération n°2015/0022 est la suivante :

Rapporteur : Monsieur Alain DURAND

Le Conseil Municipal

Considérant que la commission des affaires culturelles et sportives a étudié, en séance du 14 février 2015, l'ensemble des dossiers de demandes de subventions déposées par les représentants des associations,

DECIDE après vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

1 – de voter pour l'année 2015 le montant des subventions allouées à diverses associations selon le tableau ci-annexé,

2 – d'inscrire La somme de 70 000.00 € au Budget Primitif 2015 - article 6574.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2015
AFSI (football en salle)	300 €
TENNIS CLUB ISNEAUVILLE	1 000 €
ISNEAUVILLE FOOTBALL CLUB	9 500 €
VOLLEY BALL ISNEAUVILLE BOIS-GUILLAUME	1 000 €
VOLLEY BALL LOISIR ISNEAUVILLE	200 €
HIPPOCAMPES	300 €
KARATE CLUB ISNEAUVILLE	1 020 €
QUINCAMPOIX CHICHE	0 €
JARDINS FAMILIAUX DE BOIS-GUILLAUME	170 €
ISNOGOOD	0 €
CLUB D'ARTS ET DE LOISIRS CREATIFS	0 €
FOYER RURAL D'ISNEAUVILLE	9 000 €
LES JOYEUX RANDONNEURS D'ISNEAUVILLE	200 €
ASSOCIATION FAMILIALE (GARDERIE)	2 550 €
COMITE DES ANCIENS	2 000 €
AMI	250 €
ADMR	1 000 €

ASSOCIATION FER FAIRE	220 €
ANCIENS COMBATTANTS	1 000 €
LES P'TITES CANAILLES D'ISNEAUVILLE	200 €
ECOLE DE MUSIQUE BBI	28 800 €
UCAII	1 000 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE GEORGE SAND	1 780 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 500 €
ASSOCIATION POUR LES ECHANGES INTERGENERATIONNELS	50 €
ASSOCIATION LES FOUGERES	50 €
VIE ET ESPOIR	150 €
ASSOCIATION CHARLINE	50 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE 76	50 €
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES COLETTE YVER	160 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES DE HAUTE-NORMANDIE	50 €
AFSEP (SCLEROSE EN PLAQUES)	50 €
ASSOCIATION L'AUTOBUS SAMU SOCIAL	150 €
VMEH (VISITE DES MALADES EN MILIEU HOSPITALIER)	50 €
ISNOKIDS	50 €
ENVOL ST JEAN	50 €
France ADOT	50 €
CFAIE	60 €
DIVERS	5 990 €
TOTAUX	70 000 €

## **IV – SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES PLATEAUX NORD (COPLANORD) - RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2013 – PRISE D'ACTE**

Délibération n° 2015/0023 :

Rapporteur : Gérard DUCABLE

*Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activités 2013 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Plateaux Nord, plus communément appelé COPLANORD.*

### **I – PRESENTATION DU SYNDICAT**

*Le syndicat, créé par arrêté préfectoral du 13 novembre 1991, regroupe en 2013 les communes de BOIS-GUILLAUME – BIHOREL (création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2012), ISNEAUVILLE et MONT-SAINT-AIGNAN.*

*En 2013, le Syndicat était administré par un Comité de 9 délégués élus par chaque Conseil Municipal (3 par commune).*

*Le Bureau est composé de : Gérard DUCABLE, Président, Gilbert RENARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Patrice COLASSE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.*

*L'administration est assurée par Claude DEMOILLIEZ, Conseiller Technique, Patrick BOUCHER, secrétaire administratif et Daniel MAUGER, collaborateur chargé du suivi des travaux.*

*Le receveur du syndicat est le trésorier de Bihorel.*

*Statutairement, les ressources du budget principal proviennent de la contribution des communes. Cependant, pour la seconde année consécutive, compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté, aucune participation des communes n'a été réclamée en 2013.*

*Celles du budget annexe de la ZAE de la Prévôtère sont constituées du produit de la vente des terrains de la zone d'activités.*

### **II – ACTIVITES 2013**

*Le Comité s'est réuni les 19 février, 26 mars, 27 juin et 22 octobre 2013, à la Mairie de Bois-Guillaume - Bihorel, siège du syndicat.*

*Le 19 février 2013 : il a débattu des orientations budgétaires du budget principal du syndicat et du budget annexe de la ZAE la Prévôtère.*

*Le 26 mars 2013 : il a, notamment :*

*- approuvé les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2012 des budgets principal et annexe,*



- adopté les deux budgets primitifs 2013 (budget principal, budget annexe ZAE la Prévôtère).

Le 27 juin 2013 : il a :

- décidé, par suite de perte de compétence, de ne plus amortir à partir de 2014 le fonds de concours de 260 000 € versé en 2006 au Département de la Seine-Maritime pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à Isneauville (desserte du collège), de réintégrer à la section de fonctionnement les amortissements réalisés de 2007 à 2013 et de reverser aux communes membres 100 000 €.

- décidé, par suite de perte de compétence, de ne plus amortir à partir de 2014 les études réalisées entre 1995 et 2000 pour l'aménagement des Plateaux Nord (268 194,83 €), de réintégrer à la section de fonctionnement les amortissements réalisés de 2011 à 2013 (160 902 €) et de reverser aux communes membres 150 000 €.

- reversé aux communes membres une partie de l'excédent de la section d'investissement du budget principal (350 000 €).

- autorisé le Président à mener les négociations en vue de la vente des lots 1 (ex Ville de Bihorel) et 4 (ex Département).

- transféré le produit de la vente des lots 1 (ex Ville de Bihorel), 3 (ex Syndicat Départemental d'énergie) et 4 (ex Département).

- transféré l'emprunt DEXIA à la commune d'Isneauville (financement du rond point) et l'a exonéré en contrepartie du reversement au Syndicat de la taxe professionnelle Leroy Merlin.

Le 22 octobre 2013 : il a :

- approuvé le rapport d'activités 2013,

- voté les décisions modificatives n° 1 au budget primitif de l'exercice 2013,

- décidé les sorties d'actif des études réalisées entre 1995 et 2000 et du fonds de concours versé au Département pour le giratoire d'Isneauville,

- décidé le principe de la vente du lot 1 à la commune de Bihorel,

- autorisé le Président à poursuivre les négociations pour le lot 4 (ex Département).

-----

A chaque séance, le Président a régulièrement fait le point des cessions de terrains de la ZAE et des recours de l'association Bois-Guillaume Réflexion et rend compte des travaux du bureau.

### III – DONNEES FINANCIERES

1) Les comptes administratifs 2012, approuvés le 26 mars 2013, en concordance avec les comptes de gestion font apparaître :

- budget principal

. un excédent brut de fonctionnement de 49 957,43 €,

. un excédent brut d'investissement de 670 743,71 €.

- Budget de la ZAE

- . un excédent réel de fonctionnement de 484 141,95 €,
- . un déficit réel d'investissement de 600 354,79 €.

**2) Les budgets primitifs 2013 votés le 26 mars 2013 font apparaître :**

**- pour le budget principal :**

- . un équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 224 939 €,
- . un montant de 739 623 € pour les recettes d'investissement et de 357 906 € pour les dépenses d'investissement.

**- Budget de la ZAE**

- . un équilibre en dépenses et recettes à 2 116 377 € pour le fonctionnement et de 1 800 355 € pour l'investissement.

**3) La participation des communes en 2013**

*Compte tenu des excédents et pour la troisième fois, aucune contribution n'a été réclamée aux 3 communes en 2013.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2013 DE COPLANORD.**

-----

*Les délibérations et comptes visés ci-dessus peuvent être consultés au secrétariat de COPLANORD (Mairie de Bois-Guillaume, Direction Générale des Services).*

-----

*Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités annuel 2013 de COPLANORD.*

**V – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :**

Rapporteur : Sylvie LAROCHE

Les élections se sont déroulées le jeudi 26 mars dernier. L'élection du Maire et des adjoints s'est déroulée le samedi 11 avril. Zoé DYANVILLE a été élue Maire du CMJ. Les 6 adjoints sont : Lucas DOUBLET, Suzanne PETITON, Julie VINCENT, Rose PETITON, Audrey CHEVALIER, Alessio LEPASTOUREL.

**VI – CREATION D'EMPLOIS NON TITULAIRES SUITE ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES :**

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :**

L'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement des vacances de printemps nous oblige à créer 5 emplois d'animateur, dont la directrice. 2 animateurs titulaires du BAFA et deux animateurs stagiaires BAFA.

La délibération n° 2015/0024 est la suivante :

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.*

*Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir quatre animateurs et un directeur pour le bon fonctionnement du centre de loisirs organisé du 27 avril au 07 mai 2015. Ces tâches ne peuvent pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.*

*Ainsi, en raison de la nécessité de diriger, d'animer le centre de loisirs, il propose de créer, à compter du 27 avril 2015, deux emplois non permanents sur le grade d'animateur à temps non complet au forfait journalier de 90 €, deux emplois non permanents sur le grade d'animateur stagiaire bafa à temps non complet au forfait journalier de 45 €, un animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et de l'autoriser à recruter cinq agents non titulaires pour une durée de 8 jours suite à un accroissement saisonnier d'activités pour le centre de loisirs organisé en du 27 avril au 07 mai 2015.*

*Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents concernés et habilité à ce titre à signer les contrats d'engagement éducatif. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.*

*Après avoir pris connaissance de ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité*

**Article 1 :**

*De créer un emploi non permanent relevant du grade d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe, pour effectuer les missions de direction, d'animation suite à la mise en place du centre de loisirs organisé du 27 avril au 07 mai 2015. La rémunération sera fixée sur l'échelon 10 du grade d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe indice brut 518 indice majoré 445 à laquelle s'ajoutent les congés payés et éventuellement les heures complémentaires.*

**Article 2 :**

*De créer deux emplois non permanents relevant du grade d'animateur, pour effectuer les missions d'animation suite à la mise en place du centre de loisirs organisé du 27 avril au 07 mai 2015. La rémunération sera fixée sur un forfait journalier de 90 € à laquelle s'ajoutent les congés payés.*

**Article 3 :**

*De créer deux emplois non permanents relevant du grade d'animateur stagiaire bafa, pour effectuer les missions d'animation suite à la mise en place du centre de loisirs organisé du 27 avril au 07 mai 2015. La rémunération sera fixée sur un forfait journalier de 45 € à laquelle s'ajoutent les congés payés.*

**Article 4 :**

*D'autoriser monsieur le Maire à procéder au recrutement du personnel non titulaire selon le détail précisé aux articles 1,2 et 3.*

**Article 5 :**

*La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du Budget primitif 2015.*

## SERVICE TECHNIQUE :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le souhait de la collectivité est d'améliorer l'entretien et le fleurissement de l'ensemble des espaces verts. Pour cela, il souhaite que deux équipes de deux agents travaillent en adéquation. Un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe a donc été recruté à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 pour un contrat de 6 mois. Par ailleurs, les contrats de sous-traitance pour les entretiens du chemin de l'Ombrie et du lotissement « L'orée du Bois » ont été suspendus. Ces contrats représentaient une dépense de 8 500 €. Le service technique devrait être plus efficace et pour cela, des directives leurs ont été données lors d'une rencontre.

Après échanges, le Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération n° 2015/0025 est la suivante :

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.*

*Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour le bon fonctionnement du service technique. Ces tâches ne peuvent pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.*

*Ainsi, il propose de créer, à compter du 1er avril 2015, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent non titulaire pour une durée de 6 mois suite à un accroissement saisonnier d'activités au sein du service technique.*

*Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent concerné et habilité à ce titre à signer le contrat de travail. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.*

*Après avoir pris connaissance de ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité*

### **Article 1 :**

*De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour effectuer des missions au sein du service technique de la ville. La rémunération sera fixée sur l'échelon 1er du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe indice brut 340 indice majoré 321 à laquelle s'ajoutent les congés payés, l'Indemnité de mission de Préfecture et éventuellement les heures complémentaires.*

### **Article 2 :**

*D'autoriser monsieur le Maire à procéder au recrutement du personnel non titulaire selon le détail précisé aux articles 1,2 et 3.*

### **Article 5 :**

*La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du Budget primitif 2015.*

## **7 – RAPPORT DES COMMISSIONS :**

Rapporteur : Alain DURAND

La commission des affaires culturelles se réunira le 14 avril pour procéder à la clôture du programme de la semaine culturelle.

L'école de musique « BBI » propose un spectacle le 18 avril à la salle des fêtes.

Il liste les différentes manifestations proposées sur les mois d'avril et mai. L'ensemble de ces fêtes sont répertoriées sur un listing disponible en mairie ainsi que sur le site internet.

#### Rapporteur : Gérard DUCABLE, délégué communautaire

Le Pôle métropolitain s'est réuni le 7 avril dernier. Il rassemble 23 communes du secteur Nord et Est de l'agglomération de Rouen. Les points principaux de cette réunion sont énumérés ci-dessous et seront progressivement pris totalement en charge par la METROPOLE :

- Assainissement : Poursuite des études sur les assainissements individuels au niveau des communes du secteur, ce qui permettra de donner les prescriptions nécessaires, étant donné l'affleurement de la nappe phréatique en de nombreux endroits,
- Voirie : Le budget « voirie » pour l'ensemble des communes hors syndicat départemental d'électricité s'élève à 1 300 000 €. Il reprend dans l'ensemble les priorités demandées par les collectivités. Pour Isneauville, le budget s'élève à 116 800 € avec divers travaux d'entretien, poses de bordures, purges de marquages piétonniers, travaux rue Avril Coeuret et rue des communaux.
- Eclairage public : restes à réaliser quelques travaux d'enfouissement de réseaux notamment sur le fond du Houlay ( la Muette) et rue du Mesnil. Les travaux prévus en 2014 pour l'éclairage public de la route de Neufchâtel sont programmés également,
- Ordures ménagères : Il devra être prévu divers points de collecte dans quelques secteurs. En effet, les manœuvres de marche arrière sont interdites pour des raisons de sécurité.

#### Rapporteur : Sylvie LAROCHE

- Conseil municipal des Jeunes : Elle a rencontré un professeur d'histoire du collège Lucie Aubrac qui souhaite travailler en collaboration avec le CMJ notamment pour les cours d'éducation civique.
- Collège Lucie Aubrac : Aujourd'hui, vote du Budget primitif 2015,
- Europe Echanges : le 16 mai de 10h à 18 h se tiendra la fête de l'Europe. Les Conseils municipaux des Jeunes de chaque commune y participeront.
- Ecoles :
- Une réunion sur le projet éducatif ( PEDT) et sur le bilan de la mise en place des rythmes scolaires s'est tenue le 31 mars dernier en présence des directions des deux écoles, de monsieur l'Inspecteur d'Académie, des représentants des fédérations des parents d'élèves, de l'agent en charge des activités et du secrétariat. L'ensemble des parents sont satisfaits du fonctionnement mis en place. Le bilan financier, quant à lui, est négatif et une proposition de participation financière a été évoqué,
- Le conseil d'école de l'école maternelle s'est bien déroulé, nous sommes en attente du compte-rendu,
- Une réunion est programmée le 23 avril prochain avec les représentants de quelques associations communales pour travailler sur un éventuel partenariat pour les activités périscolaires à compter de la rentrée 2015,
- Les élèves de cm2 se rendront au collège « Lucie Aubrac » le 09 juin pour la journée d'intégration.

#### Rapporteur : Brigitte CLATZ

- Accueil de Loisirs sans hébergement : ouverture pour les vacances de printemps ( 27 avril au 07 mai). Le recrutement des animateurs est clos.
- La commission se réunira le 16 avril pour élaborer le programme d'octobre rose et la mise en place de l'accueil de loisirs de juillet prochain,
- Elle rappelle que le Conseil Municipal est invité au banquet annuel des anciens,
- Résidence « le Vieux colombier » : Seine-Habitat, bailleur social de la résidence procède actuellement au remplacement de toutes les huisseries. Une salle de douche a été refaite également. Le Centre communal d'Action Sociale réhabilite les appartements vacants par l'installation d'une cuisine.

Rapporteur : Chantal LEMERCIER

- Le permis de construire « SCI PETISNEAU » est autorisé. Une convention sera signée prochainement entre la METROPOLE et le propriétaire pour la prise en charge du feu clignotant et de l'aménagement de la voirie. Elle rappelle que cet espace, situé route de Neufchâtel accueillera divers métiers de bouche.
- L'espace du Manoir : la réflexion se poursuit et une réunion s'est tenue le 09 avril en présence de maître Chevalier, Notaire. L'objet de cette réunion était la gestion de l'espace avec ses différents points juridiques.
- Les représentants du service urbanisme et habitat de la METROPOLE se rendront en mairie le 14 avril pour travailler sur la perspective du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ( PLUi).

Rapporteur : Daniel GILLET

La majorité des travaux sont en cours.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux qui travaillent lors des commissions. Il invite l'ensemble des élus à participer aux diverses manifestations.

## **8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Agence Nationale de la santé : Lecture du contrôle sanitaire des eaux du 27 février 2015. L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,  
Pierre PELTIER

